

### Remise d'une aide financière

La Corporation de développement économique de St-Gilbert a remis un chèque de 2 500\$ pour l'octroi d'une deuxième aide financière dans le cadre du programme de nouvelle construction résidentielle. Sur la photo, on y retrouve Mme Carmen Bilodeau (secrétaire de la CDESG), Mme Andréanne Perron, M. Sammy Bussières et M. Daniel Perron (maire de St-Gilbert).

**Bienvenue au jeune couple !**

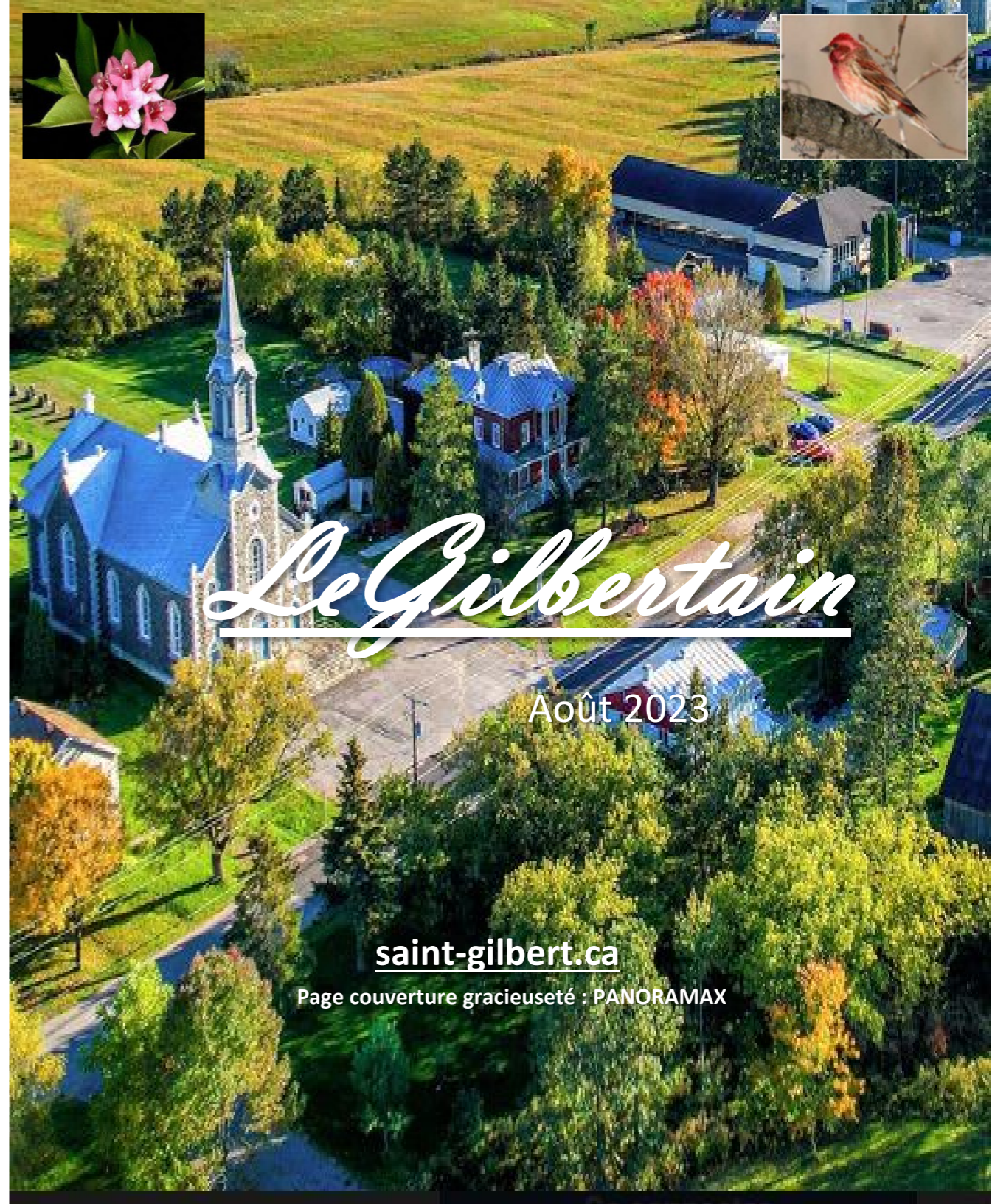


### RAMONAGE DE VOTRE CHEMINÉE

Comme les années précédentes, la Corporation de développement économique de St-Gilbert assure le regroupement des résidents pour le service de ramonage de votre ou vos cheminées. Le but étant que l'entreprise en charge ne se déplace qu'une fois pour notre municipalité.

La date prévue est samedi le 23 septembre, remis au lendemain si pluie. Le coût est le même que l'an dernier soit 75\$ pour une cheminée, 10\$ pour le tuyau supplémentaire et 30\$ supplémentaire pour une deuxième cheminée. Les taxes ne sont pas incluses et doivent être ajoutées au montant.

Pour les gens intéressés au service de ramonage, veuillez communiquer avec Josée Normand au 418 268-3618 (soir) ou par courriel à [marjo.gloria@derytele.com](mailto:marjo.gloria@derytele.com) ou Carmen Bilodeau au 418 268-8948 avant le 8 septembre 2023. Veuillez bien préciser votre nom, adresse et numéro de téléphone pour vous rejoindre.





# Mot du maire



Chers concitoyens,

Ce mois-ci, j'aimerais vous faire découvrir ou vous rappeler que la MRC de Portneuf possède plusieurs fonds donnant droit à des subventions qui pourraient vous être utiles. Les fonds d'une MRC n'ont habituellement pas autant de publicité que ceux du provincial et du fédéral et sont par conséquent souvent moins connus du public en général. Pourtant, plusieurs sont tout autant sinon plus utiles. La première étape pour bénéficier d'une subvention est de savoir qu'elle existe! Voici donc les subventions disponibles auprès de la MRC de Portneuf.

**Pour les particuliers :** Au moins 3 programmes sont disponibles pour aider à rénover ou adapter un domicile ou un petit établissement. De plus, Le *Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale* (voir les programmes suivants) est aussi admissible pour les particuliers.

- Le programme RénoRégion
- Le programme d'adaptation de domicile (PAD)
- Le programme petit établissement accessible (PEA)

Pour plus de détails, voir <https://portneuf.ca/citoyens/programmes-aide-amelioration-habitat/>

**Pour tous les autres domaines et catégories (jeune leader, travailleur autonome, entrepreneur, agricole, forestier, industriel, commercial, entreprise, culturel, touristique, agroalimentaire, patrimoine, etc.) :**

Il existe au moins 9 fonds différents qui sont disponibles pour vous aider dans vos projets que ce soit un nouveau projet, un projet d'amélioration ou un projet d'agrandissement. En voici la liste :

- Fonds des jeunes leaders de la région de Portneuf (les jeunes de 15 à 29 ans sont admissibles)
- Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN)
- Fonds de soutien aux entreprises de la MRC de Portneuf
- Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Portneuf
- Fonds d'investissement commun FLI/FLS
- Fonds Patrimoine et Culture de la MRC de Portneuf
- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- Soutien au travail autonome
- Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale (aussi admissible pour les propriétaires privés)

Pour plus de détails, voir <https://portneuf.ca/developpement-economique/fonds/>.

**Pour des événements et des OBNL,** il est aussi possible de faire :

- Une demande d'aide financière pour un événement\*
- Une demande d'aide financière pour un OBNL\*

\* Un impact ou un rayonnement régional est généralement requis pour qu'une demande soit acceptée.

Pour plus de détails, voir <https://portneuf.ca/mrc/soutien-financier/>. Je vous invite aussi à explorer beaucoup d'autres services qui sont disponibles à partir de <https://portneuf.ca/developpement-economique/>.

En conclusion, je ne vous apprendrai rien en vous disant ceci : ne vous gênez pas d'utiliser ces fonds au maximum pour vos besoins sinon d'autres ailleurs que Saint-Gilbert se feront un plaisir d'en profiter à notre place, donc profitez-en! N'hésitez surtout pas à vérifier si un de ces fonds ou de ces services pourrait vous aider dans vos projets et à vous renseigner auprès de la MRC. Je vous souhaite de trouver et d'obtenir une subvention répondant à vos besoins.

Sincèrement vôtre, **Daniel Perron, maire de Saint-Gilbert**



Conseil Paroissial de Pastorale

Saint Gilbert

## Bonjour à Toutes et à Tous

**Voici les Messes célébrées à l'Église de St-Gilbert dimanche le 27 août à 11 h.**

**Parents défunts**

**Angéline Marcotte-Groleau (20e)**

**Pierre-Michel Naud**

**Marguerite & Vincent Tessier**

**Action de Grâce**

**Marie-Anne Perron**

**Rose-Alma & Adrien Petit**

**Diana & Claude**

**Famille Raymond Groleau**

**Annette**

**Jacques & Marie-Paule**

**La Municipalité de St-Gilbert**

## L'Assomption de Marie

**La Fête de l'Assomption de Marie est le 15 août. Il est bon de se rappeler que les évangiles nous présentent Marie femme de foi. Elle vit les événements de sa vie dans la confiance en Dieu.**

**Il est bon de regarder Marie nous apprendre à accueillir Dieu dans notre vie, dans un monde qui a soif de paix et d'amour, de fraternité etc...Prions-la car Marie demeure pour nous un témoin privilégié!**

**Extrait d'une Revue Notre-Dame du Cap.**

## Que ça va vite septembre est à nos portes!

**Début d'une nouvelle année scolaire! C'est la joie sans cesse de découvrir et d'apprendre du nouveau. Chers jeunes, nous vous souhaitons une très bonne année scolaire, avec tout le succès possible dans vos études.**

**Heureuse Année aussi à nos dévoués professeurs.**

**Comité de liturgie par : Annette Julien Gignac**



## Club Fadoq Saint-Gilbert

### Âge d'Or

Bonjour à tous les membres.

Juste un petit rappel pour ceux et celles qui n'ont pas retourné leur coupon-réponse pour le dîner du 50ième, dimanche le 17 septembre. **La date limite est vendredi, le 25 août.**

Prenez aussi note qu'en septembre, pour la grande majorité des membres, c'est le renouvellement des CARTES DE MEMBRE.

On vous contactera durant le mois.

Il y aura un rassemblement pour les membres du C.A. des clubs du secteur Portneuf, lundi le 11 septembre, à St-Casimir.

La reprise des activités de notre club se fera mercredi le 20 septembre, à 19h, dans notre local.

On se donne donc rendez-vous, dimanche le 17 septembre, à midi, au Centre municipal, pour célébrer le 50ième anniversaire de fondation de notre club.

Raymond Groleau, président.



## Municipalité de Saint-Gilbert

### Séance d'août 2023

Pour de plus amples détails relativement aux délibérations du conseil, n'hésitez pas à consulter les procès-verbaux sur le site de la municipalité : [saint-gilbert.ca](http://saint-gilbert.ca)

- Nomination d'un responsable à Clicséqur, accès aux services du ministère du revenu du Québec
- Demande d'autorisation à la CPTAQ - lotissement lot 4 615 611
- Demande d'autorisation à la CPTAQ – construction & pavage Portneuf Inc.
- Octroi d'un mandat de destruction d'archives au centre d'archives régional de Portneuf

**Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0**  
**Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.**  
Tél. : 418 268-8194, télécopieur : 418 268-6466 courriel : [info@saint-gilbert.ca](mailto:info@saint-gilbert.ca)

### Rappel concernant les chiens!

**Vous êtes propriétaire d'un joli toutou? Ce message est pour vous!**

**La Municipalité tient à vous rappeler qu'en tant que propriétaire de chien(s), vous êtes tenus de vous assurer de respecter la réglementation en vigueur.**

Celle-ci se trouve sur le site de la municipalité <https://saint-gilbert.ca/municipalite/reglements-municipaux> dans la section Règlement municipal uniformisé (RMU).

Entre-autres, elle mentionne qu'il vous faut **tenir votre chien en laisse ou en enclos, même sur votre terrain**, pour éviter que celui-ci ne sorte de votre propriété. **En promenade, il est important de le garder en laisse, ET, bien évidemment, de ramasser ses excréments.**

**L'application de ces quelques règles de base assurera une cohabitation harmonieuse et un respect de vos concitoyens.**





PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

## AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 08-2022

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 87 184 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DE 87 184 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 08-2022 :

Règlement décrétant une dépense de 87 184 \$ et un emprunt maximal de 87 184 \$ pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration du centre communautaire.

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE le règlement numéro 08-2022 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 mars 2023;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 21 juillet 2023;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Municipalité : <https://saint-gilbert.ca/citoyen/avis-publics> sous la rubrique de 2023.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 24 AOÛT 2023.

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière



MRC de  
PORTNEUF



# VENEZ PARCOURIR LA Véloroute Portneuvoise

## 9 SEPTEMBRE 2023

PÉDALEZ POUR PRENDRE PART AUX FESTIVITÉS DU  
**125e de St-Thuribe**

DÉPART DE ST-CASIMIR POUR LES FAMILLES ⇨ POUR UNE  
DISTANCE DE 7.2 KM

ACTIVITÉS GRATUITE-INSCRIPTION OBLIGATOIRE, AVANT LE 5  
SEPTEMBRE AU  
[INFO@SAINT-GILBERT.CA](mailto:INFO@SAINT-GILBERT.CA)

VOUS POURREZ LAISSER VOTRE VOITURE DANS LE STATIONNEMENT DE  
L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-CASIMIR ET DE LÀ, LE DÉPART DES FAMILLES  
À VÉLO, ESCORTÉ PAR LES POMPIERS, SE FERA À 10 H.

VOICI CE QUI VOUS ATTENDS À L'ARRIVÉE AU  
249, RUE PRINCIPALE, ST-THURIBE, QC GOA 4H0,

- JEUX GONFLABLES
- DINER HOT-DOG ET BLÉ D'INDE (\$\$)
- CLOWN ET MAQUILLAGES
- VOLLEY-BALL ET CROQUET
- ET PLEIN DE SURPRISES



info : 418-268-8194

STATIONNEMENT DES VÉLOS SUR LA PATINOIRE  
SANS SURVEILLANCE



# Municipalité de Saint-Gilbert

## Avis de promulgation

RÈGLEMENT NO. U-05-2023

RÈGLEMENT U-05-2023, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-08-2014 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE AGROFORESTIÈRE AF/B-1 À MÊME LA ZONE AGROFORESTIÈRE AF/C-1

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement U-05-2023, Règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-08-2014 afin d'agrandir la zone agroforestière Af/b-1 à même la zone agroforestière Af/c-1, conformément aux dispositions de la Loi sur L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal soit le mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0 et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 24 AOÛT 2023.

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière



# Municipalité de Saint-Gilbert

## Avis de promulgation

RÈGLEMENT NO. U-06-2023

RÈGLEMENT U-06-2023, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO U-07-2014 AFIN D'EXIGER UNE LARGEUR MAXIMALE POUR LES TERRAINS PARTIELLEMENT DESSERVIS COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DANS LA ZONE RÉSIDENNELLE RA/A-1

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement U-06-2023, Règlement modifiant le règlement de lotissement U-07-2014 afin d'exiger une largeur maximale pour les terrains partiellement desservis compris dans le périmètre d'urbanisation et dans la zone résidentielle Ra/a-1, conformément aux dispositions de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal soit le mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0 et sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 24 AOÛT 2023.

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Gilbert

## AVIS PUBLIC

N/D 2023-03

Numéro de référence SÉAO 1755918

### Contrat de déneigement, de déglacage et d'entretien hivernal du réseau routier de Saint-Gilbert pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

La Municipalité de Saint-Gilbert requiert des soumissions pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de Saint-Gilbert sur une longueur totale de 15.78 km pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les règles applicables du Code civil du Québec en matière de gestion contractuelle.

Les devis, documents contractuels et autres renseignements peuvent être obtenus à partir du 24 août 2023, uniquement via le système électronique d'appels d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement moyennant les frais et les honoraires établis par le SEAO. Pour accéder à l'appel d'offres, veuillez visiter le site Internet SEAO au [www.seao.ca](http://www.seao.ca).

Les soumissions dans une enveloppe cachetée et identifiée à l'attention de la soussignée, doivent être reçues au bureau municipal de Saint-Gilbert au 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Québec) G0A 3T0, avant 12h00, le 11 septembre 2023, pour être ouvertes publiquement devant au moins deux (2) témoins, au même endroit, le même jour à 12h05.

Pour être valables, les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé équivalent à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission, fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Gilbert ou un cautionnement de soumission du même montant, valide pour quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Dans les quinze (15) jours suivant l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, une garantie d'exécution du marché devra être émise par une compagnie d'assurance en faveur de la Municipalité de Saint-Gilbert.

La Municipalité de Saint-Gilbert ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourra aucun dommage ou frais vis-à-vis les soumissionnaires du fait qu'ils ont répondu au présent appel d'offres.

Donné à Saint-Gilbert, ce 24 août 2023.

Mylène Robitaille

Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Gilbert

## Avis de promulgation

RÈGLEMENT NO. U-03-2023

RÈGLEMENT NUMÉRO U-03-2023, RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement U-03-2023, règlement relatif à la démolition d'immeubles, et ce, tel que requis à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 69, « *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives par le gouvernement du Québec* ».

Toute personne qui le désire, peut consulter ledit règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal soit le mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 15h00, 110 rue Principale, Saint-Gilbert, G0A 3T0 et sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 24 AOÛT 2023.

Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière